



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

5 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE 5 AOÛT 2019, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Mario Cantin

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Jocelyn Lapointe

Claire Bossé

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2019
4. FINANCES
 - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE JUILLET
 - 4.2 COMPTES
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
 - 5.2 MANDAT POUR UN EXPERT COMMUN, PROBLÉMATIQUE D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES, SECTEUR DU BOISÉ (J19-011)
 - 5.3 AVENANT « CYBERRISQUES » AU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ (J19-012)
 - 5.4 MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU SANS-FIL ENTRE LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (FIN DE LA PHASE 1) (T18-002)
6. URBANISME
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 ACHAT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
 - 8.2 INSCRIPTION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE VOIRIE À LA FORMATION SUR LE TRAITEMENT DES EAUX (H19-003)
 - 8.3 MEMBERSHIP À L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 REMERCIEMENTS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019;

2019-114



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE JUILLET

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 31 juillet.

2019-116

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

ADOPTÉE

4.2 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2019-117

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
MonBuro	cartouche encre biblio	183.95
Hydro-Québec	garage municipal	140.58
	puits garage municipal	878.51
	centre de loisirs	316.40
	piscine municipale	1 600.87
	étangs	3 269.43
	usine traitement eau	1 527.32
Telus	téléphone 2 mois	1 009.51
MRC de Montmagny	vidange fosse	235.00
	Parc-o-mètre	200.00
	fibre optique	603.00
	collecte sélective juin	1 456.55
Avantis coopérative	quincaillerie	929.43
Novicom	batterie radio pompier	105.12
Receveur général du Canada	DAS juillet	4 500.48
Revenu Québec	DAS juillet	10 993.56
Retraite Québec	juillet	664.81
Xerox	photocopieur	550.73
	fournitures de bureau	326.51
Municipalité de St-Vallier	entraide incendie	528.00
	formation Olyvié Martineau	662.63
Kemira	pass-10	7 303.79
Postes Canada	journal juillet	138.06
	avis eau potable	161.30
Réal Huot inc.	matériels aqueduc et égouts	1 278.40
Centre de location Montmagny	terrain volley-ball	46.00
Jacques et Raynald Morin	travaux divers	5 270.07
URLS	formation terrain de jeu	833.11
Clément Dufour	ménage	406.00
Sani Bleu	toilettes plage	243.75
Jacques Caron	produits entretien	125.07
Cytech Corbin	climatisation loisirs	119.31
Signalisation Lévis inc.	stationnement interdit	140.04
Journal L'Oie Blanche	publication appel d'offres	246.05
Publicité Plastique Blais	présentoir	193.16
	gym - réparation	2 365.90
Béton Montmagny	terrain volley-ball	34.49
MDM Publicité	autocollants	82.78
Métal LPL enr.	comptoir jardin communautaire	289.05
Gestech environnement	mai et juin	10 250.02



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Services Matrec	cueillette ordures juin		9 216.49
Concassés du Cap	roll off		600.36
Régie L'Islet Montmagny	avril	3 565.92	
	Mai	2 602.15	6 168.07
Groupe Ultima	assurances		621.00
Spécialité Ressort inc.	réparation camion incendie		222.54
Transport Adapté Vieux Quai	juin		310.19
Escali-pro	lignage de rues		1 667.43
L'Arrêt Stop	essence voirie, service incendie		1 632.15
Régie gestion mat. rés. Mauricie	juin 2019		4 410.10
Pyro Sécur	plein d'air service incendie		430.01
Lajoie Paysagistes	marina et plage	2 644.43	
	armoire et bureau	678.35	3 322.78
Traitement Bel'eau	piscine municipale		76.70
Martin Turgeon	eau pour feu 30 juillet		98.14
Copieurs PCM	fournitures de bureau		14.63
Ligue de DBL Ball	terrain de jeux		247.20
Forfait Rosmar	tondage bord de rue	2 299.50	
	réservoir eau	646.74	2 946.24
GSI Environnement	bac brun		2 006.56
Bell mobilité	cellulaire		102.24
Annick Parent	yoga plage		80.00
Labtech inc.	projet wifi		3 879.71
Récréofun inc.	terrain de jeux		431.16
Ferme Genest	terrain de jeux		350.00
Cinéma Lido	terrain de jeux		250.00
EducaZoo	terrain de jeux		385.17
Service incendie	juillet		4 693.05

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 104 370.66 \$

Martin Turgeon

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSION – CONTRATS

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Marie Tanguay, conseillère au siège n°6, le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du conseil, le projet de règlement a été présenté par le secrétaire d'assemblée, le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

2019-118

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du *Règlement n°321 modifiant le règlement n°312 sur le traitement des élus municipaux*, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 5 août 2019.

ADOPTÉE

5.2 MANDAT POUR UN EXPERT COMMUN, PROBLÉMATIQUE D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES, SECTEUR DU BOISÉ (J19-011)

À la suite d'une mise en demeure concernant une problématique au niveau de l'écoulement des eaux pluviales dans le secteur du Boisé, les procureurs suggèrent suggère d'embaucher un expert technique commun afin de statuer s'il y a eu aggravation de la servitude naturelle d'écoulement des eaux en lien avec le projet de développement résidentiel Le Boisé.

2019-119

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation

2019-120

2019-121

2019-122

2019-123

2019-124



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

D'AUTORISER le directeur général à mandater un expert commun pour régler le litige. Les frais seront partagés entre les parties impliquées.

ADOPTÉE

5.3 AVENANT « CYBERRISQUES » AU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ (J19-012)

Ajout d'une couverture « cyberrisques » à notre contrat d'assurance.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'ajout de l'avenant à notre couverture d'assurance au montant de 445 \$ par année.

ADOPTÉE

5.4 MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU SANS-FIL ENTRE LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (FIN DE LA PHASE 1) (T18-002)

Paiements de factures dans le cadre du projet de mise en place d'un nouveau réseau informatique et de télécommunication de la Municipalité. Les ajouts par rapport au projet initial consistent au raccordement de la caserne, à la réparation de l'antenne de transmission radio CB du garage municipal et à l'ajout de routeurs dans différents sites.

Le projet est financé en partie par le programme TECQ de remboursement de la taxe sur l'essence.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le paiement des dernières factures du projet au montant de 3 800 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

6 URBANISME

PAS DE DOSSIERS

7. RAPPORTS DES COMITÉ

- Jocelyn Lapointe rappelle à l'assemblée que la date de tombée du journal *Le Berthelais* est le 15 de chaque mois et il invite la population à nous soumettre des textes et suggestions.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ACHAT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Le projet consiste à l'achat de signalisation de stationnement, de 8 balises ped-zone et de matériel d'installation.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'achat de signalisation au montant d'environ 2 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8.2 INSCRIPTION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE VOIRIE À LA FORMATION SUR LE TRAITEMENT DES EAUX (H19-003)

Inscription de Messieurs Benoit Guimont et Olyvié Martineau à la formation Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTFUD). La formation sera donnée à Montmagny à l'automne 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'inscription des employés municipaux à la formation OTFUD au montant d'environ 5 500 \$.

ADOPTÉE

8.3 MEMBERSHIP À L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

D'AUTORISER l'abonnement à l'Alliance de l'industrie nautique du Québec au montant de 195 \$.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

9.1 REMERCIEMENTS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Lettre de remerciement de la directrice Sandra Dumont pour l'excellente collaboration qu'elle a reçu de la Municipalité au cours de son mandat de 5 ans.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Francine Jean invite la population à participer à la Fête des Arts et Traditions qui se tiendra du 6 au 8 septembre prochain.
- Remarque de citoyens sur la signalisation à la plage et de la problématique avec le stationnement sur l'accotement de la route 132. Des vérifications seront faites auprès du ministère du Transport à ce sujet.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 12.

Président :

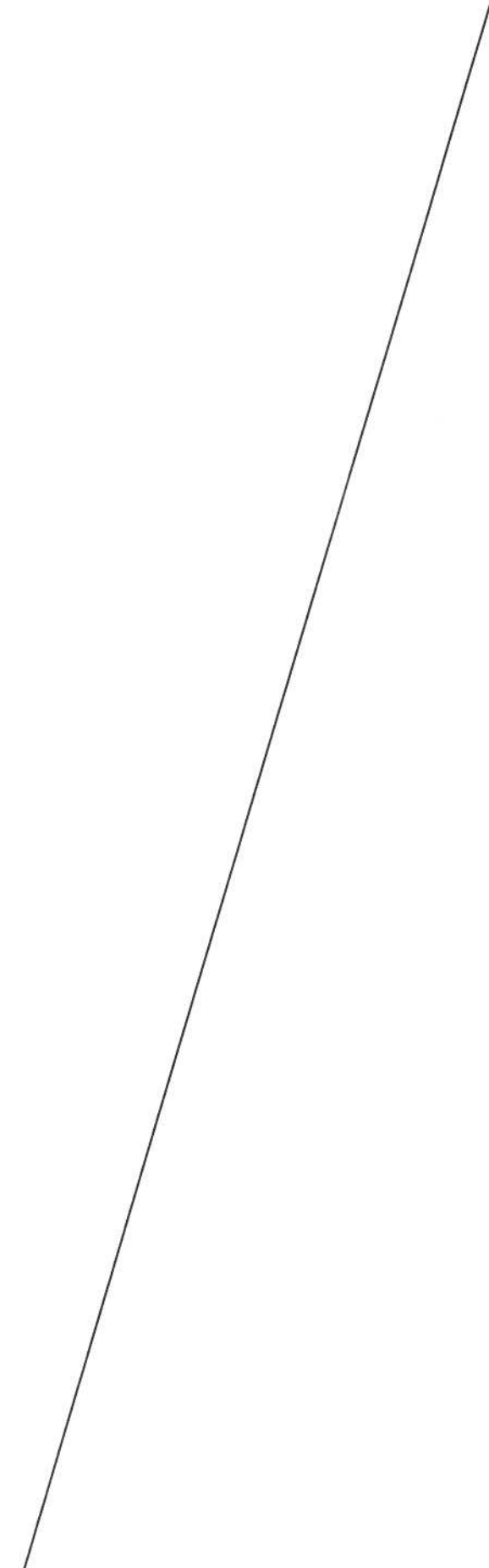
Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

RÉSOLUTION 2019-118 - ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 321

RÈGLEMENT NUMÉRO 321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion :	2 juillet 2019
Présentation du projet de règlement :	2 juillet 2019
Avis public de présentation du règlement :	3 juillet 2019
Adoption par résolution (2019-118) :	5 août 2019
Avis public d'entrée en vigueur :	6 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 4 juin 2018 le Règlement numéro 312 sur le traitement des élus municipaux pour fixer sa rémunération à compter du 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'à partir de l'année d'imposition 2019, les allocations versées aux élus sans qu'ils aient à fournir de pièce justificative s'ajouteront à leur revenu et seront imposables par l'Agence de revenu du Canada (ADRC). Ce changement figurait dans le budget fédéral de 2017 qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime opportun d'ajuster le montant de la rémunération des membres du conseil afin de minimiser la perte de revenu net découlant de l'imposition de l'allocation de dépense au fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil comprend que le préjudice fiscal produit par cette nouvelle mesure sera unique à chaque élu et dépend du niveau de revenu personnel de chacun;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 321 a été présenté, à la demande du conseil, par le secrétaire d'assemblée, le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 321 a été adopté par résolution (2019-118) à séance du Conseil municipal tenue le 5 août 2019.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 321 modifiant le règlement 312 sur le traitement des élus municipaux* ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

ARTICLE 3 : AJOUT DE L'ARTICLE 11.1 : ALLOCATION DE DÉPENSES IMPOSABLES AU FÉDÉRAL À L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312

11.1 ALLOCATION DE DÉPENSES IMPOSABLE AU FÉDÉRAL: Considérant que l'allocation de dépenses devient imposable au niveau fédéral à partir du 1^{er} janvier 2019, la rémunération des élus est modifiée afin de tenir compte de cet ajustement fiscal et, conséquemment, une majoration de 7,5% de la rémunération



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

du maire et de 7,5 % de la rémunération des autres membres du conseil est octroyée pour compenser le montant d'impôt fédéral imposé sur ladite allocation.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement et le paiement des allocations est rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 5^e jour d'août 2019

Richard Galibois, Maire

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier